

# Le PETIT BACHYNOIS

## VIE de la COMMUNE

- **Le samedi 3 décembre**, associé à Bourghelles, le Téléthon débuta le vendredi soir à Bourghelles avec la représentation de la pièce « Un réveillon à la montagne » par la troupe de théâtre de Bachy. Le lendemain, samedi dès 14h un fil rouge était organisé par le club de tennis de table avec le plus long échange (166 coups) et un chèque équivalent (166 euros) pendant que d'autres personnes jouaient à des jeux de société. Vers 15h le groupe de randonneurs parti de Bourghelles nous rendait visite. A 18h, ce fut au tour de la troupe de théâtre de Vivons Bachy de jouer la pièce « Panique au mariage » devant un parterre de 70 personnes. Les animations proposées ont été l'occasion de témoigner notre solidarité en faveur des personnes en situation de handicap. Cette belle journée s'est clôturée en partageant les crêpes, les croque-monsieurs et l'excellente soupe à l'oignon de Léon. Cette mobilisation permettra de verser 870,50 euros à l'AFM Téléthon (Association Française contre les Myopathies).

- **Le lundi 5 décembre**, à 18 heures, la cérémonie de l'hommage solennel de la France aux morts civils et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie rassemblait les anciens combattants et leur président, M. Lucclé, vice-président du Comité de la Légion d'Honneur, les adjoints de Bachy et de Bourghelles, les conseillers municipaux et les habitants. En cortège, ils se dirigèrent vers le monument aux Morts pour s'y recueillir et déposer deux gerbes de fleurs. M. Doucy, 1<sup>er</sup> adjoint, fit la lecture du message de M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire. Une minute de recueillement fut observée.

- **Le mardi 6 décembre**, c'est un spectacle de clown avec de la magie qui était proposé aux élèves du groupe scolaire Jacques Brel pour le goûter de la Saint Nicolas. Ils ont pu découvrir «Atchoum» qui les a fait participer activement à ses tours avec la petite souris et la belle colombe blanche... Sous leurs acclamations Saint Nicolas est ensuite arrivé les bras chargés de friandises, il est allé à la rencontre des enfants. Le traditionnel goûter a clôturé cet après-midi dans la bonne humeur pour la plus grande joie des enfants qui sont repartis chacun avec une coquille, des mandarines et des chocolats.

- **Le samedi 10 décembre**, vers 17h, à l'invitation de l'association Festy Bachy, les parents et les enfants se sont rassemblés sur la place pour la parade de Noël. Le Père Noël, après avoir distribué des bonbons aux enfants, a pu prendre place sur la calèche tirée par Pamela (la jument) et dirigée par Anne-Sophie et Rémi ses propriétaires, suivi de tous les participants pour faire le tour du centre du village. De retour sur la place, les enfants du groupe scolaire, sous la direction de M<sup>me</sup> Kerrich, ont chanté dans le chœur de l'église avec beaucoup d'ardeur les chants de Noël en anglais : Rather Be (clean Bandit et J.Glynn), Merry Christmas, Jingle Bells traditionnel, Jingle Bells Rock. Vers 18h30, le marché de Noël ouvrait ses portes : déco, bijoux, couronnes, jacinthes, brioches, paniers garnis... chacun pouvait trouver son bonheur. Chaque enfant de l'école avait confectionné un objet qu'il pouvait retrouver sur les stands du marché de Noël. Côté restauration : marrons chauds, vin chaud, foie gras et planches charcutières ont ravi le palais de nombreux convives.

Une conteuse, présente toute la soirée, a emmené petits et grands vers des pays imaginaires.

- **Les mercredi 14 et jeudi 15 décembre**, l'amicale laïque Romain Rolland a offert deux séances de cinéma aux enfants de l'école Jacques Brel. Les enfants du primaire ont pu regarder en avant-première le film « Norm » et les enfants de maternelle le film « Julius et le Père Noël ».

- **Le samedi 17 décembre**, dès 14 heures, les aînés étaient accueillis dans la salle des fêtes par les membres du Centre Communal d'Action Sociale et du conseil municipal pour participer au goûter qui leur

était offert : chocolat chaud, café et coquilles. Moment très convivial où élus et administrés peuvent discuter et partager, autour d'un bon chocolat chaud, les soucis et les joies de la vie quotidienne. 161 bénéficiaires sont repartis avec un colis de Noël composé d'un bloc de foie gras de canard, d'un confit de canard du sud-ouest, d'une terrine de cerf, de biscuits apéritifs, d'une boîte de pralines, d'une boîte de biscuits sucrés, d'une coquille et d'un crémant d'Alsace. De quoi faire un bon repas de Noël !

- **Le mercredi 21 décembre**, la LPO a installé dans le clocher de l'église un nichoir à chouette effraie, rapace nocturne en voie de disparition à cause de la raréfaction de ses lieux de nidification, de l'empoisonnement de ses proies par les pesticides et des collisions avec des véhicules. L'effraie des clochers également appelée « Dame Blanche » se nourrit essentiellement d'insectes et de rongeurs. C'est une de nos bachynoises, passionnée par les oiseaux, qui a financé cette opération.

## Les Indicateurs de la MAIRIE

- Nombre de demandeurs d'emploi : 69 inscrits dont 13 non indemnisés (situation au 15 décembre 2016).
- Nombre de vacations à la garderie pour le mois de novembre : 1570
- Nombre de repas servis à la cantine en décembre : 1331
- Populations légales à compter du 1/1/2017 : 1640

### Statistiques année 2016

- Nombre de cartes d'identité délivrées : 139
- Nombre de permis de construire accordés depuis le 1/1/2012 : 84 dont 47 dû à des ventes suite à une succession, 32 ventes de parcelles suite à des divisions de terrain pour des habitant ayant des terrains trop grands et 5 ventes de terrain en dent creuse. 26 PC non encore commencés et 2 en cours de construction, soit 56 constructions sur 4 ans (moyenne 14 par an) : 13 route nationale, 15 rue Pasteur, 3 rue de la Libération, 4 rue Calmette, 4 chemin des Douaniers, 1 rue Clémenceau, 20 hauts près, 3 rue de l'Egalité, 3 rue du Maréchal Foch, 1 pavé du Château, 1 rue Léo Lagrange, 4 rue Henri Pottier. 4 aux Tourelles, 4 rue Salengro, 1 rue Jean-Baptiste Lebas, 1 chemin de la Plaine.
- Nombre de permis de construire en 2016 : 21
- Nombre de permis de construire modificatifs : 4
- Nombre de permis d'aménager : 1
- Nombre de déclarations préalables de travaux accordées : 35
- Nombre de ventes de propriété : 40
- Nombre de certificats d'urbanisme opérationnels : 9
- Nombre de certificats d'urbanisme informatifs : 49
- Nombre d'arrêtés (stationnement, bennes...) : 41
- Nombre de délibérations du conseil municipal : 76
- Nombre de locations salle des fêtes : 8 et foyer rural : 14 (hors association et mairie)

## Nouvelles Brèves

### ➤ Collecte des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

La dernière collecte de la COVED aura lieu le jeudi 29 décembre 2016 pour le tri sélectif et les sacs "queues de tri".

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est la société ESTERRA qui collectera les déchets.

Une fois ce dernier passage effectué le 29 décembre 2016, les habitants stockeront leur verre hors du bac de tri afin d'aller les déposer dans les points d'apport volontaire du territoire qui se situent à Bachy au rond point rue de la Libération, au stade, derrière la salle des fêtes et au quai bus quartier de la gare.

**Très important :**

**Surtout, ne plus mettre de verre dans votre bac de tri sélectif après le 29 décembre 2016 car il ne sera pas vidé, le camion ESTERRA n'étant plus équipé pour recevoir le verre.**

Le décroisonnement des bacs se fera en même temps que la première tournée de collecte d'Esterra le mardi 3 janvier 2017 pour Bachy.

C'est bien ESTERRA qui décroisonnera les bacs et non l'habitant. Un autocollant sera mis sur le couvercle par le prestataire.

Afin de permettre aux habitants d'identifier le point d'apport volontaire le plus proche de chez eux, une carte interactive a été créée : <http://collecte-pevelecarembault.fr/points-apport-volontaire.php>  
Cette carte est évolutive et sera mise à jour à chaque déploiement ou modification de point d'apport volontaire.

Un sac dédié au verre pour faciliter le transport au point d'apport sera disponible en mairie à compter du 9 janvier prochain.

Tri sélectif : une collecte le mardi tous les 15 jours.

Sac « queue de tri » : la collecte aura lieu le mardi de chaque semaine.

Les déchets verts : collecte le 2<sup>ème</sup> mardi du mois (en janvier, février et décembre) puis le mardi de chaque semaine de mars à novembre. La prochaine collecte des déchets verts (bio-déchets et tontes) est prévue le 10 janvier 2017.

Le site internet dédié au changement de système de collecte est présent en ligne : [www.collecte-pevelecarembault.fr](http://www.collecte-pevelecarembault.fr)

#### ➤ **La Médiathèque Jean Piat à Wannehain**

propose une initiation à la généalogie le vendredi 6 janvier 2017 à 18h30

Inscription à la médiathèque Jean Piat ou par mail [mediatheque@wannehain.net](mailto:mediatheque@wannehain.net)

➤ **Le planning des accompagnements de l'Espace Ressources Cancers Lille Métropole sud-est** du mois de janvier 2017 est disponible en mairie. Pour tous renseignements contactez l'association EOLLIS 7 rue Jean-Baptiste Lebas 59133 Phalempin 03 20 90 01 01 [erc@eollis.net](mailto:erc@eollis.net)

#### ➤ **Sécurité routière, baromètre mensuel novembre 2016 du département du Nord**

Le total des personnes tuées est de 8 victimes en novembre 2016 contre 9 en novembre 2015. Sur 11 mois, l'année 2016 comptabilise 3 victimes supplémentaires avec 94 décès contre 91 en janvier-novembre 2015. Alors que la mortalité automobile mensuelle recule pour la quatrième fois en 4 mois, les piétons connaissent le nombre de décès mensuel (5) le plus élevé de l'année 2016. Comparativement à la mortalité observée en janvier-novembre 2015, les piétons sont ce mois les principaux contributeurs à l'augmentation constatée cette année.

En année glissante, le nombre de personnes tuées augmente de 13 % par rapport à la même période en 2015. C'est la plus forte augmentation du cumul des décès depuis juin 2016, après une timide amélioration observée durant la période estivale. Les tendances de l'accidentalité départementale ne correspondent pas à celles constatées au niveau national.

#### ➤ **Paris se prépare à inaugurer la première zone à circulation restreinte permanente**

En juin dernier, par arrêté conjoint de la mairie de Paris et de la préfecture de police, a été instaurée l'interdiction de rouler dans Paris, entre 8h et 20h, des véhicules les plus polluants. L'interdiction n'est valable qu'en semaine pour les véhicules particuliers, et y compris le week-end pour les autocars, véhicules utilitaires et camions non conformes. Cette interdiction devait initialement s'appliquer dès le mois d'octobre mais, « pour des raisons pédagogiques », un délai de grâce a été instauré. C'est donc à partir du 15 janvier prochain que la mesure entrera réellement en vigueur. Dans un premier temps seront interdits dans la capitale, en journée, les voitures immatriculées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et les deux roues immatriculés

avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Ces règles évolueront d'année en année, pour aller jusqu'à l'interdiction, en 2020, de tous les véhicules diesel dans la capitale.

Pour permettre de reconnaître le degré de pollution des véhicules, la mairie de Paris va imposer l'apposition d'une vignette Crit'air (de couleur différente selon le caractère polluant du véhicule) sur tous les véhicules (voitures, utilitaires, deux roues).

**Attention, ces règles vaudront pour la totalité des automobilistes, motards ou conducteurs de véhicules utilitaires entrant dans la capitale, y compris les touristes ou les véhicules immatriculés en province.**

➤ **Sécurité routière - Immobilisation et mise en fourrière immédiates des véhicules contrôlés en grand excès de vitesse et peine alourdie pour la conduite avec un faux permis**

Les véhicules contrôlés en dépassement de 50 km/h (ou plus) de la vitesse maximale autorisée seront immobilisés et immédiatement placés en fourrière par les forces de l'ordre. Cette mesure, applicable à l'encontre des conducteurs français comme étrangers, vise à empêcher qu'un conducteur ayant une conduite aussi dangereuse puisse repartir au volant de son véhicule. Ces mêmes conducteurs risquent toujours d'être condamnés au paiement d'une amende de 1 500 €, à la perte de 6 points sur leur permis de conduire, à la suspension de leur permis pendant 3 ans et à la confiscation de leur véhicule.

L'usage d'un permis faux ou falsifié sera désormais puni de cinq ans d'emprisonnement, de 75 000 € d'amende et de plusieurs peines complémentaires dont celle de confiscation obligatoire du véhicule.

## Les traditions du Nouvel An

Envie de bousculer un peu votre routine du Nouvel An et de mettre toutes les chances de votre côté pour récolter santé, prospérité et bonheur en cette année 2017 ? Mis à part le compte à rebours et les bougies magiques voici quelques traditions du monde entier.

En Écosse et en Grèce, le « premier pied » est une vieille tradition - la première personne qui entrera dans votre foyer vous portera soit bonheur, soit malheur. Il est judicieux de faire entrer les amis et les membres de la famille en premier - toujours du pied droit et jamais les mains vides.

Les Danois « sautent » dans la nouvelle année du haut d'une chaise, à minuit. Les brésiliens, la veille du Nouvel An, se rendent à la plage pour sauter par-dessus sept vagues, tout en faisant sept vœux pour l'année à venir.

En Espagne et dans de nombreux pays hispanophones, les habitants mangent douze grains de raisin, à minuit censés apporter douze mois remplis de bonheur et de prospérité. Toutefois, ils doivent attendre que les cloches de l'église aient sonné minuit et manger un grain de raisin à chaque coup de l'horloge.

Les Russes font un vœu, l'écrivent sur un bout de papier et brûlent ledit papier. Ensuite, ils versent les cendres obtenues dans un verre de champagne et boivent le tout. À votre santé !

En Colombie, les gens qui désirent une année pleine de voyages prennent leur valise (vide) et sortent faire le tour du pâté de maisons, à minuit.

Manger des aliments de forme arrondie est signe de prospérité. En Italie, le « cotechino e lenticchie », plat traditionnel à base de saucisses et de lentilles, qui se déguste à minuit, est censé porter bonheur pour toute l'année à venir.

Aux Philippines, les formes arrondies vont au-delà de la table : les habitants ont coutume de manger et d'étaler des fruits ronds, puis, ils s'offrent des pièces de monnaie et portent des vêtements à pois.

En Europe germanophone et dans certains pays nordiques on utilise du plomb et un bol d'eau pour prédire la nouvelle année. On fond une faible quantité de plomb dans une cuillère, puis on la verse dans de l'eau froide - la forme de la pépite de plomb est ensuite soigneusement interprétée pour prédire les événements de l'année à venir.

### Calendrier de Janvier 2017

7 janvier	18h à la salle des fêtes : vœux 2017 à la population
10 janvier	Ramassage des poubelles déchets verts
15 janvier	15h Assemblée Générale du club des Aînés et galette des Rois
19 janvier	19h Vœux 2017 de la CCPC au Dojo de Nomain
21 janvier	18h : loto organisé par les parents d'élèves à la salle des fêtes

28 janvier	Assemblée Générale de l'association « Les Bois sans Soif »
29 janvier	Tournoi du Tennis de table salle des fêtes à partir de 10h
4 et 5 février	10h à 19h : 5 <sup>ème</sup> festival photo de la Pévèle à la salle des fêtes

**Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année 2017**

